31-MAR-2005



ROTACIDE[®] 1.25% E.C.

INSECTICIDE 1.25% E.C.

- * POUR LA FABRICATION SEULEMENT
- * POUR LA PRÉPARATION D'INSECTICIDES
- * LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Roténone 1,25%

ROTACIDE® - Marque déposée de Prentiss Incorporated **PRENTOX**® - Marque déposée de Prentiss Incorporated

NO. D'HOMOLOGATION: 21413 LOI SUR LES PRDUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉE

CONTENU NET: Litres

Fabriqué par:

PRENTISS INCORPORATED

Bureaux: C.B. 2000, Floral Park, NY 11002-2000 Usine: Kaolin Road, Sandersville, GA 31082

(516) 326-1919

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à grande eau et appeler un médecin ou contacter un centre anti-poison immédiatement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever les vêtements souillés; se laver à grande eau en utilisant du savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminês avant de les remettre.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin ou contacter un centre anti-poison immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement à moins que le médecin l'autorise. Contient des hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition (ou d'aspiration).

EN CAS D'INHALATION : Dégager la personne dans un endroit aéré. Pratiquer la respiration artificielle si indiquée.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu' on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si avalé ou inhalê. Éviter de respirer les de vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver à l'aide de l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'éloigner des lacs, rivières et étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.